

"Louange à Dieu. Prière et salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons.

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,

Nous procédons à l'ouverture de cette année législative, au terme d'un processus électoral ayant conduit au renouvellement des Conseils des collectivités locales, des collèges des Chambres professionnelles et des salariés, ainsi que du tiers de la Chambre des Conseillers.

Cependant, pour importantes qu'elles soient, ces échéances ne représentent qu'une étape dans une construction démocratique que Nous poursuivons assidûment, et que nous entendons développer résolument, quelles que soient les difficultés de ce parcours.

Notre but est de préserver les acquis aussi importants qu'irréversibles que nous avons accumulés, et corriger d'éventuels dysfonctionnements qui pourraient entraver ce processus, et qu'il faut combattre sans relâche, avec une résolution sans faille et au prix d'une mobilisation efficiente.

Nous sommes communément attachés à conforter la pratique démocratique pour la hisser au statut d'une culture solidement enracinée qui se décline en attitudes procédant elles-mêmes de convictions intimes et profondes.

Il ne s'agit donc pas d'une pratique qui se réduirait à de simples procédures de pure forme ou à des surenchères marginales et passagères, faisant l'impasse sur ce qui est autrement plus important pour la patrie et pour les citoyens.

L'essentiel, en effet, c'est que les institutions élues, notamment le parlement, puissent s'ériger en rempart protecteur de la démocratie authentique que Nous souhaitons pour notre pays, et servir de levier pour la réalisation des desseins que Nous nourrissons pour le Maroc en termes de développement intégré, et de promotion d'une citoyenneté digne et d'une unité sans faille. Notre discours intervient à une étape marquée par le lancement de nombreuses réformes de fond et l'accélération de celles déjà engagées, et qui visent toutes à assurer la bonne gouvernance et à mener à bon terme les chantiers de développement structurants.

Il intervient également dans une conjoncture délicate caractérisée par une crise financière et économique planétaire. Celle-ci appelle de votre part une adhésion positive à l'effort national collectif qui a été engagé pour en maîtriser les effets pervers, et la transformer en catalyseur incitant à entreprendre les réformes et les redressements qui s'imposent.

Dans un contexte national et international aussi aléatoire, les questions économiques et sociales figurent désormais au premier plan des préoccupations des citoyens autant que des institutions.

Elles forment le pivot des politiques publiques et la substance de la pratique partisane conséquente et du travail parlementaire constructif.

Ceci exige que notre pays dispose d'instances de bonne gouvernance en matière de développement, afin de consolider la démocratie participative grâce à laquelle le Maroc offre un bel exemple en matière d'adhésion des forces vives de la nation à la gestion des affaires publiques.

A cet effet, Nous tenons pour nécessaire et urgente l'adoption du cadre juridique relatif au Conseil Economique et Social.

A cet égard, il faut veiller à ce que l'établissement et l'opérationnalisation de ce Conseil obéissent à une logique d'harmonisation et de complémentarité entre les différentes institutions nationales.

Notre objectif est de voir émerger un Conseil Economique et Social constituant un modèle marocain en la matière et, qui, par la qualité de ses avis consultatifs, s'affirme comme une instance constitutionnelle d'expertise et de savoir-faire, pour les questions majeures de développement concernant la nation.

C'est pourquoi l'efficacité et la crédibilité du Conseil resteront tributaires d'une composition rationalisée comprenant des experts et des opérateurs à la compétence avérée et reconnue dans les domaines de développement.

De même, sa composition plurielle implique qu'il soit représentatif des forces vives et productives de la nation, notamment les organisations socio-économiques et professionnelles, et les structures associatives qualifiées.

Il doit, en outre, compter en son sein une présence appropriée de la femme.

Par ailleurs, et afin de répondre à Notre volonté d'y associer toutes les compétences marocaines, où qu'elles soient, le Conseil se doit de s'ouvrir sur les potentialités nationales existantes dans le pays comme à l'étranger.

Honorables Parlementaires,

Nous attendons de ce Conseil qu'il agisse en instance de veille et en force de proposition, pour tout ce qui concerne les orientations et les politiques publiques économiques et sociales ayant trait au développement durable.

Nous le voulons également comme un cadre institutionnel dont les différentes composantes puissent mener une réflexion approfondie et un dialogue constructif, pour faire aboutir les grands contrats et accords sociaux.

Quant au dialogue social qui est indispensable pour le règlement des conflits de travail à caractère revendicatif, il dispose d'espaces qui lui sont propres.

C'est une question qu'il appartient à toutes les parties concernées et aux autorités compétentes d'aborder de façon responsable et avec la volonté de faire prévaloir l'intérêt national supérieur sur toute autre considération. A plus brève échéance, le Conseil devra s'atteler prioritairement à l'élaboration de la nouvelle Charte sociale que Nous avons appelée de Nos vœux.

De même qu'il est appelé à donner son avis sur la cohérence et la synergie devant marquer les plans de développement et les politiques sectorielles ainsi que sur les moyens à mettre en œuvre pour en consolider la portée régionale.

Nous engageons, par ailleurs, le gouvernement à prendre les mesures d'harmonisation qui s'imposent pour prévenir toute interférence ou incompatibilité entre les compétences du Conseil et celles des instances opérant dans le même domaine.

Ainsi que vous le savez, le Conseil Economique et Social est une instance consultative pour les organes Exécutif et Législatif. Aussi, et parce que Nous sommes attaché à une efficacité accrue de ces deux institutions, attendons-Nous du nouveau Conseil qu'il s'attèle, en particulier, à enrichir, par son expertise et ses avis consultatifs, le travail parlementaire et gouvernemental.

Notre objectif ultime est de consolider davantage la place du parlement et d'en conforter la crédibilité.

Cela exige que vous vous investissiez avec plus de force dans les questions majeures qui préoccupent la patrie et les citoyens en matière de développement. En procédant à l'opérationnalisation de ce Conseil, Nous posons un nouveau jalon pour la consolidation de la gouvernance en matière de développement, dont Nous voulons faire un levier essentiel pour l'ancrage de la citoyenneté digne, agissante et efficiente.

Nous attendons aussi de cette gouvernance qu'elle contribue à raffermir les bases de la solidarité nationale et à consolider la justice sociale, laquelle est fondée sur la poursuite du processus de redressement du système d'enseignement.

Cela passe par une prise de conscience accrue de l'importance des progrès réalisés en la matière, et une meilleure appréhension du long chemin qui reste à parcourir.

Aussi est-il nécessaire de déployer des efforts constants et soutenus et d'être intimement convaincu du rôle crucial qui revient à l'école nationale en tant qu'espace privilégié d'expression du principe d'égalité des chances et d'initiation aux vertus de la citoyenneté, et en tant que gisement inépuisable au service du développement humain.

Parallèlement, Nous allons continuer à œuvrer pour consolider les importants acquis engrangés en matière de gouvernance institutionnelle, que Nous nous employons constamment à valoriser, notamment par une réforme substantielle de la justice, ainsi que par une régionalisation avancée et une large déconcentration.

Tels sont, en définitive, les fondements de la réforme institutionnelle profonde escomptée.

Un Maroc nouveau est en train d'émerger de cette dynamique audacieuse de réformes que Nous avons lancée, et sur laquelle Nous veillons en lui assurant le suivi, l'évaluation et le perfectionnement nécessaire jusqu'à son aboutissement.

Attaché que Nous sommes à la dignité et à l'honorabilité du parlement, Nous affirmons que la crédibilité de vos efforts tient à l'ampleur de votre contribution au succès des réformes fondamentales que Nous conduisons.

Elle exige également de votre part des actions résolues et efficaces pour la défense de la marocanité du Sahara.

Il vous appartient, par conséquent, d'entreprendre des initiatives productives, et de veiller à maintenir un débat responsable et une production législative avancée, tout en assurant un contrôle constructif.

Vous trouverez le Premier Serviteur du Maroc en tête de celles et de ceux qui s'emploient à la consolidation de l'édifice du Maroc de l'unité, du progrès, de la stabilité, de la dignité et de la souveraineté pleines et entières.

"Seigneur, accorde à cette contrée la sécurité et la nourriture de Tes fruits". Véridique est la Parole de Dieu.

Wassalamou alaikoum warahmatoullahi wabarakatouh".

MAP